

COMPTE-RENDU
Séance du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et le vingt six novembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune des Pennes Mirabeau se sont réunis dans la salle Tino Rossi sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L 2121-12 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES	P (1)	A/E (1)	MEMBRES	P (1)	A/E (1)
1 AMIEL Michel	P		19 VASSALO Carine	P	
2 LEONETTI Jean- Marc	P		20 VEGA Fabrice	P	
3 SLISSA Monique	P		21 DESROCHES Joël	P	
4 TONARELLI Pierre	P		22 BITTARD Mihaela	P	
5 CHAVE Sophie		Excusée pouvoir Mr Le Maire	23 GIALLO Audrey	P	
6 FARCI Claude	P		24 DARDENNES Julien	P	
7 AUREILLE Aline	P		25 VILLE Audrey	P	
8 MUSSO Jean- Philippe	P		26 PEREZ Laura	P	
9 PASQUALETTO- AMIEL Agnès	P		27 AMARO Romain	P	
10 BOUCHET Grégory	P		28 FIORILE REYNAUD Joëlle	P	
11 TCHELEKIAN Caroline	P		29 CABRAS Jean- Claude	P	
12 PATOT Gérard	P		30 DELAVEAU Cathia	P	
13 LEUCA Vincent	P		31 SCAMARONI Michel	P	
14 MUSCAT Serge	P		32 GORLIER LACROIX Solange	P	
15 BALTZ Joëlle	P		33 FUSONE Maximilien	P	
16 BOISGARD Patricia	P		34 COCH Emeline	P	
17 RÉAU Sylviane	P		35 INAUDI Rosy	P	
18 LONG Didier	P				

Excusé(e)s : CHAVE Sophie

Absent(e) :

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Michel AMIEL

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mr Romain AMARO

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir

P : Présent A/E : Absent ou Excusé

COMMUNE DES PENNES MIRABEAU**ORDRE DU JOUR****VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°	OBJET DES DELIBERATIONS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
203	EXONÉRATION DE PAIEMENT DES MENSUALITES NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2020 - CENTRE D'ANIMATION ET DE LOISIRS MUNICIPAL – CALM	35	0	0
204	DÉROGATION A L'OBLIGATION DU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2021	35	0	0
205	CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE ET LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PLIE (PLAN LOCAL D'INSERTION ET D'EMPLOI) DU PAYS D'AIX EN PROVENCE	35	0	0
206	DECLASSEMENT ET DÉSAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES AC 553 – 554	33	0	2 M. FUSONE - COCH
207	CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE PARCELLES AC 553 – 554	33	0	2 M. FUSONE - COCH
208	CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE PARCELLES AO 364-406-351	26	8 M. AMARO-FIORILE REYNAUD-CABRAS – DELAVEAU- SCAMARONI – GORLIER LACROIX FUSONE - COCH	1 M. INAUDI
209	CONVENTION DE TRAVAUX ENTRE ORANGE ET LA VILLE DES PENNES MIRABEAU RELATIVE AU DÉPLACEMENT EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - CHEMIN DE VAL SEC	33	2 M. FUSONE - COCH	0
210	REMBOURSEMENT DES DROITS D'ENTRÉE DES SPECTACLES ANNULES SUR NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2020 EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19	35	0	0
211	REMBOURSEMENT DIFFÉRENCE TARIFAIRE 1ère et 2ème LOCATION SALLE SIMONE DARTIGUES - ASSOCIATION ROCK ÉVASION	35	0	0

COMMUNE DES PENNES MIRABEAU**ORDRE DU JOUR****VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°	OBJET DES DELIBERATIONS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
212	REMBOURSEMENT LOCATIONS DE SALLE EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19	35	0	0
213	ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMIS DES ARTS	35	0	0
214	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) - ACQUISITIONS TOUS SUPPORTS IDEETHEQUE - TROISIÈME TRANCHE	33	0	2 M. FUSONE - COCH
215	CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU ET L'ASSOCIATION CULTURELLE ARMENIENNE (ACA)	35	0	0
216	CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU ET L' ASSOCIATION " AGIR "	35	0	0
217	CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU ET L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE	35	0	0
218	CONVENTION D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT ASSOCIATION A2PV - VILLE DES PENNES MIRABEAU	33	2 M. FUSONE - COCH	0
219	PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU/UNICEF FRANCE	33	0	2 M. FUSONE - COCH
220	AVENANTS N°3 ET 4 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE RESTAURATION DU MOULIN DE PALLIERES	27	0	8 M. AMARO- FIORILE REYNAUD-CABRAS – DELAVEAU- SCAMARONI – GORLIER LACROIX FUSONE - COCH
221	CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIÈRE DES CADENEAUX EN CONCESSION PERPÉTUELLE – LES HOIRS DE Mr LOUIS DE ROSA REPRÉSENTÉS PAR Mme ÉMILIEENNE DE ROSA	35	0	0

COMMUNE DES PENNES MIRABEAU**ORDRE DU JOUR****VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°	OBJET DES DELIBERATIONS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
222	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021	33	2 M. FUSONE - COCH	0
223	GARANTIE D'EMPRUNT AVENANT OPÉRATION DE 4 LOGEMENTS « LE ZIDARIC »	33	2 M. FUSONE - COCH	0
224	GARANTIE D'EMPRUNT AVENANT DE RÉAMÉNAGEMENT SFHE	35	0	0
225	ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES	35	0	0
226	EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE POUR LE MARCHÉ PAYSAN	35	0	0
227	EXONÉRATION DE LOYER POUR LES ENTREPRISES LOCATAIRES DE LA VILLE	35	0	0
228	ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LÉO LAGRANGE MEDITERRANEE POUR LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)	35	0	0
229	ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASMAT POINT ACCUEIL	35	0	0
230	CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET L'ASSOCIATION MICRO-BULLES POUR LA GESTION DE LA MICRO CRECHE BULLES D'AZUR	35	0	0
231	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS CLUB DES PENNES MIRABEAU - EXERCICE 2020	35	0	0

COMMUNE DES PENNES MIRABEAU**ORDRE DU JOUR****VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°	OBJET DES DELIBERATIONS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
232	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION « CONJUGONS NOTRE NET - AC2N »	33	2 M. FUSONE - COCH	0
233	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE CLUB SUBAQUATIQUE DES PENNES MIRABEAU - EXERCICE 2020	35	0	0
234	ASSOCIATION « JEUNESSE SPORTIVE DES PENNES MIRABEAU » - RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT	33	0	2 M. FUSONE - COCH
235	SUBVENTION « ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU » EQUILIBRE RASSEMBLEMENT OPTIMISME SINCERITE BOXING (E.R.O.S) – EXERCICE 2020	35	0	0
236	EXONÉRATION DU PAIEMENT DU 1ER TRIMESTRE DE L'ANNÉE 2020/2021 AUX ASSOCIATIONS ET CLUB EN CONVENTIONS ANNUELLES - Mme GORLIER-LACROIX ne participe pas au vote	34	0	0
237	DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 - SOUTIEN AUX CRÈCHES COMMUNALES – FONCTIONNEMENT ANNÉE 2021	35	0	0
238	RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE D'EMPLOI (RÉDACTEUR TERRITORIAL)	35	0	0
239	RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE D'EMPLOI (TECHNICIEN PARAMÉDICAL TERRITORIAL)	35	0	0

Question écrite : Mr AMARO //mail du 23/11/20 – 20h21 : délais respectés (2 jours francs)

M. le Maire,

En ce mois de novembre, l'association BVPM a transmis à l'ensemble du conseil municipal un projet d'aménagement permettant de continuer à mettre en valeur le quartier de la Gavotte et ses nouvelles infrastructures (idéethèque et nouvelle école), tout en répondant à la demande de la majorité de la population : chemin de Val Sec en double sens et aménagement pour les piétons, les cyclistes tout en végétalisant les lieux.

Nous rappelons que l'étude de circulation met en lumière les grandes difficultés que vivront les habitants et les Pennois qui traverseront ou emprunteront le secteur chaque jour.

Qu'en est-il de cette proposition qui fait suite à une pétition et un sondage ? Il serait sans doute opportun de réunir les paroles et les actes, et de travailler avec votre élu à la démocratie participative, sur le fait d'associer les riverains, usagers et Pennois à cette requalification déterminante pour l'avenir de la Gavotte.

- Réponse :

Effectivement, j'ai bien reçu le sondage réalisé par l'Association Bien Vivre aux Pennes Mirabeau concernant l'aménagement du projet de requalification de la Gavotte et en particulier la demande de rétablissement du double sens du chemin de Val Sec.

Néanmoins, je me suis donné pour principe de ne jamais commenter sur le fond une affaire en cours d'instruction.

Or, comme vous le savez, Monsieur Reynaud, le Président de cette association, ainsi que vous-même, avez été à l'initiative d'un contentieux lancé à l'encontre de la ville afin de mettre un terme aux travaux de requalification en cours, causant de ce fait de lourds désagréments non seulement aux riverains, mais aussi aux commerces de la Gavotte, qui plus est dans un contexte où ces derniers ont plus que jamais besoin de notre soutien.

C'est la raison pour laquelle je n'engagerai pas le dialogue avec M. Reynaud sur cette question qui, je le redis, fait partie intégrante du contentieux qui nous oppose, et ce, tant que cette affaire sera en cours d'instruction et n'aura pas été classée.

Je tiens toutefois à vous rappeler, ainsi qu'à Monsieur Reynaud, qu'une pétition populaire a été récemment lancée et cosignée par plusieurs centaines de Pennois, à la fois riverains et commerçants, en faveur de la finalisation des travaux de requalification de la Gavotte. Bien évidemment, j'entends et respecte totalement la prise de position des 132 signataires de votre pétition mais, sans doute, cet élément complémentaire que je viens de vous apporter vient nuancer quelque peu les conclusions que vous en tirez.

Enfin, je voudrais, si vous me le permettez, revenir sur votre remarque concernant la démocratie participative et votre appel à « associer davantage les riverains » à l'élaboration de cette requalification.

Je suis, en effet, et pour tout vous dire, assez surpris de cette remarque puisque vous avez vous-même, Monsieur Amaro, ainsi que votre bras armé juridique Monsieur Reynaud, une conception assez singulière de la démocratie participative ; puisque d'abord vous attaquez en contentieux le moindre vice de forme d'un projet et seulement ensuite, vous décidez de procéder à un sondage auprès des riverains pour connaître leurs attentes.

Soit, c'est votre façon de faire et votre vision de la démocratie participative mais certainement pas la mienne, ni celle de M. Desroches.

Voilà, ayant répondu à votre question orale, j'annonce à présent la clôture de ce conseil municipal.

